



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/SPC/45/L.3/Add.6
15 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
Point 34 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Demande d'audition

Additif

Lettre datée du 15 novembre 1990, adressée au Président de
la Commission politique spéciale par M. D. Bryce Hallowell,
de l'Association of Concerned Taxpayers*

Dumfries (Virginie)

En tant que Directeur chargé des politiques de l'Association of Concerned Taxpayers Act, je sollicite l'autorisation de témoigner devant la Commission politique spéciale. Je crois savoir que la Commission tiendra les 26 et 27 novembre 1990 des auditions sur l'apartheid en Afrique du Sud.

La situation en Afrique du Sud mérite l'attention qu'elle reçoit lors des auditions de la Commission politique spéciale. Celles-ci constituent, en effet, une excellente occasion d'examiner les problèmes qui continuent d'accabler l'Afrique du Sud et qui l'ont empêchée de devenir une société plus pleinement démocratique.

* Distribuée conformément à une décision prise par la Commission politique spéciale à sa 2e séance, le 9 octobre 1990.

La recherche de solutions au dilemme de l'Afrique du Sud est une entreprise complexe et difficile, et je formule l'espoir que l'Association of Concerned Taxpayers pourra apporter une contribution supplémentaire à l'effort entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour mettre un terme à l'apartheid. J'attends avec intérêt la suite que vous vous voudrez bien donner à ma demande.

Le Directeur chargé des politiques
de l'Association of Concerned
Taxpayers

(Signé) D. Bryce HALLOWELL
